



Rapport de Transparence 2018

SOMMAIRE

I .Présentation d'Exponens	02
1.1. Historique	03
1.2. Forme juridique.....	04
1.3. Activité / CA	05
1.4. Membre de l'association technique ATH.....	05
1.5. Appartenance au groupement français Eurus.....	05
1.6. Membre de l'association BKR International	06
1.7. Ressources humaines : collaborateurs et associés.....	06
1.8. Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP)	07
II. Gouvernance et organisation d'Exponens	08
2.1. Gouvernance du cabinet.....	08
Assemblée générale des associés	09
Charte associative.....	09
Comité de direction	09
Comité exécutif.....	09
Comité de rémunération des associés	09
Rémunération des associés.....	09
2.2. Organisation du cabinet	09
Secrétariat Général / Gestion et Finance	09
Comité des Ressources Humaines	10
Comité Marketing / Vente / Communication	10
2.3. Gouvernance du département Audit.....	10
III. Gestion des risques	11
3.1. Déontologie et éthique au sein d'Exponens.....	11
3.2. Démarche qualité au sein du cabinet.....	11
Gestion des ressources humaines.....	11
Formation	12
Echanges de compétences au sein du cabinet.....	12
Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes.....	13
Utilisation des outils ATH.....	13
Supervision.....	13
Recours à des experts externes	13
Revue indépendante.....	13
Rotation des signataires	13
3.3. Contrôle qualité du cabinet.....	13
IV. Déclarations légales	15

I. Présentation d'Exponens

I.1. Historique

Exponens est issu du rapprochement de plusieurs cabinets dont les principaux sont les suivants :

- **Conseil & Expertise** créé en 1977 par Jean-Luc Boulot, Jean-Pierre Créta, Jean Jolivet et Sylvain Koskas,
- **BKR Sefitec** créé en 1988 par Frédéric Lafay,
- **Cefreco** créé en 1977 par Charles Schlossman et Vito Martinelli,
- **Synergie Audit** créé en 1986 par Michel Bachette-Peyrade et Jean Petit,
- **Cabinet Raimbault Chaugny** en 2017 créé en 1971 par Martine Chaugny et Jean Marc Raimbault,
- **Cabinets Soderec et Conseil d'expert** en septembre 2017. Soderec a été créé en 1989 par Pierre Tobelem et Daniel Gruner, Conseil d'expert a été créé en 2003 par Jean-Yves Guéritot,
- **Cabinet Sefigec** en décembre 2017 créé en 1989 par Georges Roux,
- **Cabinet Evoliance** en 2018 créé par Juliette Benoist d'Etiveaud et Françoise Berthon en 2009.

Par ailleurs, Exponens a développé des activités complémentaires :

1998 : création de Soxia, filiale dédiée aux comités sociaux et économiques et aux comités d'entreprise.

2013 : création d'Exponens patrimoine, société de conseil en gestion de patrimoine

2017 : acquisition du cabinet d'actuariat Aprecialis

2017 : prise de participation majoritaire dans la société D&Cmf (Déontologie et compliance des marchés financiers)

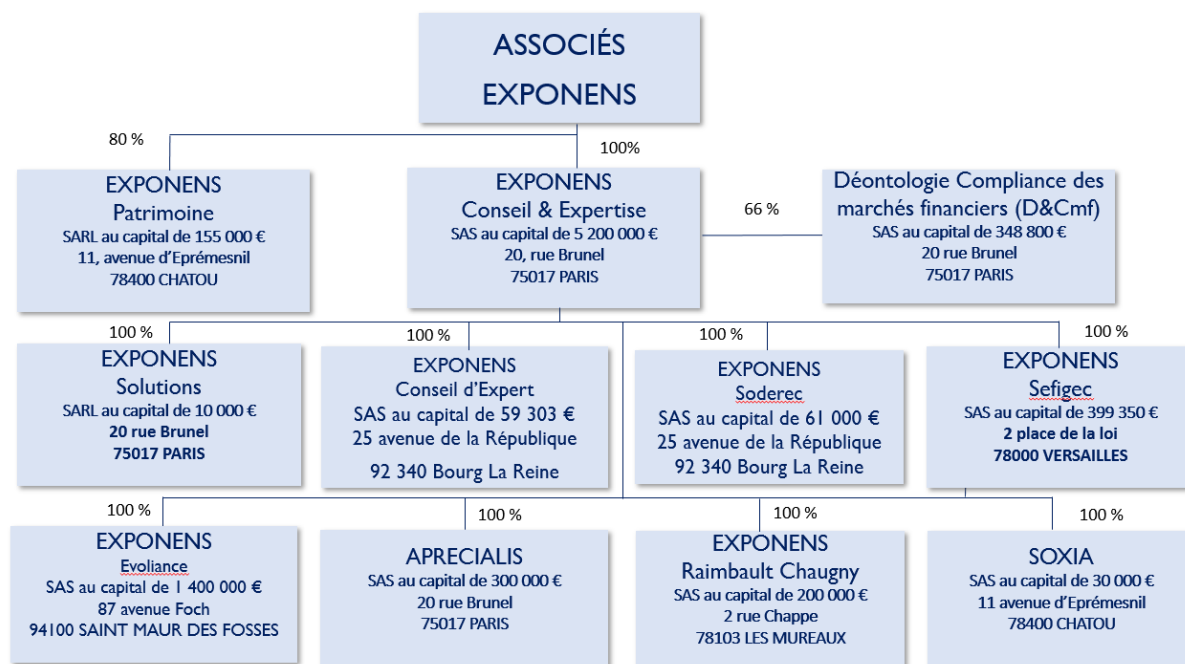
2017 : création d'une filiale de conseils en gestion du risque : Exponens solutions

Exponens devient ainsi un cabinet de taille intermédiaire, acteur de référence en région parisienne disposant de compétences pluridisciplinaire :

- Audit légal et contractuel
- Expertise comptable
- Gestion sociale déléguée
- Fiscalité
- Conseil
- Consolidation
- Risk Management
- Corporate finance
- Audit des systèmes d'information
- Actuariat conseil
- Déontologie et compliance des marchés financiers
- Révision coopérative
- Gestion de patrimoine

I.2. Forme juridique

Au 31 août 2018 l'organigramme juridique simplifié se présente comme suit :



Les holdings ne sont pas prises en compte dans cet organigramme.

Au 31 août 2018, le capital du Cabinet Exponens est réparti entre 29 associés.

Les structures exerçant l'activité de commissariat aux comptes sont :

Exponens Conseil & Expertise, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 200 000 €, dont le siège social est situé 20 rue Brunel 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 351 329 503, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Exponens Soderec, Société par Actions Simplifiée au capital de 61 000 €, dont le siège social est situé 22 boulevard de Stalingrad 92323 CHATILLON, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro B 350 478 628, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Exponens Sefigec, Société par Actions Simplifiée au capital de 399 950 €, dont le siège social est situé 2 place de la loi 78000 VERSAILLES, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro B 352 719 504, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

1.3. Activité / CA

Au titre de l'exercice clos le 31 août 2018, le chiffre d'affaires consolidé d'Exponens se ventile comme suit :

Activités	31/08/2018	31/08/2017
	En K€	En K€
Expertise Comptable	15 614	12 306
EC Filiales de groupes étrangers	4 253	4 195
EC Sociétés du secteur immobilier	2 337	2 172
EC Comités d'entreprises	943	727
TOTAL	23 148	19 400
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>69,43%</i>	<i>69,30%</i>
Commissariat aux comptes	4 454	4 093
Audit Contractuel	950	985
TOTAL	5 404	5 078
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>16,21%</i>	<i>18,14%</i>
Conseil	3 013	2 630
TOTAL	3 013	2 630
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>9,04%</i>	<i>9,40%</i>
Gestion des risques	1 444	613
TOTAL	1 444	613
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>4,33%</i>	<i>2,19%</i>
Gestion de patrimoine	332	272
TOTAL	332	272
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>1,00%</i>	<i>0,97%</i>
TOTAL	33 341	27 993

Les revenus d'audit se ventilent comme suit :

Nature	31/08/2018 En K€	%
Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public ¹	357	8,0 %
Revenus provenant du contrôle légal d'autres entités	3 579	80,4 %
Revenus provenant de services autres que d'audit fournis à des entités contrôlées par Exponens	518	11,6 %
TOTAL	4 454	100 %

ATH 1.4. Membre de l'association technique ATH

Exponens est membre de l'Association Technique d'Harmonisation (ATH), association de référence qui regroupe 30 cabinets indépendants d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

A ce titre, plusieurs membres du cabinet, associés et directeurs de mission, participent activement aux différentes Directions de l'Association ATH : Direction audit, Direction expertise comptable, Direction Formation, Direction contrôle de qualité, Direction veille et communication, Direction informatique et technologique, Direction Normes comptables. Ces directions sont susceptibles d'être complétées en fonction des décisions du Conseil d'Administration d'ATH (CATH).

Pour plus d'informations, se référer au site internet www.ath.asso.fr.



1.5. Appartenance au groupement français Eurus

Le cabinet est membre fondateur d'Eurus, groupement national de cabinets indépendants d'expertise comptable et d'audit regroupant 41 cabinets et disposant de 199 implantations en France.

Cette appartenance permet de conjuguer les atouts d'un cabinet indépendant avec la puissance d'une structure nationale. Pour plus d'informations, se référer au site internet www.eurus.fr.

Eurus n'est pas un réseau au sens du Code de déontologie.

¹ Revenus perçus au titre des exercices clos en 2018

I.6. Membre indépendant de l'association BKR International

Depuis janvier 1993, le cabinet est membre de l'association BKR International, classée au 6^e rang des associations de cabinets selon l'enquête IAB 2017 Leading accounting associations. Cette association regroupe plus de 160 cabinets représentant plus de 500 implantations géographiques dans 80 pays.

Le fait d'être membre indépendant de BKR International permet d'accompagner les clients du cabinet dans leurs projets à l'étranger et d'accueillir les clients de nos confrères souhaitant s'installer en France. Pour plus d'informations, se référer au site internet www.bkr.com.

BKR n'est pas un réseau au sens du Code de déontologie.

I.7. Ressources humaines : collaborateurs et associés

L'effectif du groupe Exponens est de 324 personnes dont 29 associés.

Les fonctions supports regroupent 35 personnes dont un directeur administratif et financier, un contrôleur de gestion, un responsable informatique, une responsable des ressources humaines, une responsable marketing et communication interne et un responsable communication externe et développement.

Activités	Associés	Directeurs de missions	Collaborateurs	Total
Expertise Comptable	18	18	196	232
Conseil	6	4	17	27
Audit	5	4	21	30
Sous-Total	29	26	234	289
Services supports				35
			TOTAL	324

1.8. Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP)

Les EIP comprennent principalement :

- les entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé,
- les établissements de crédit,
- les entreprises régies par le Code des Assurances,
- les institutions de prévoyance (titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale),
- les mutuelles relevant du livre II du Code de la Mutualité (hors mutuelles totalement substituées ou réassurées),

Au 31 août 2018, Exponens intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein des 9 entités d'intérêt public suivantes :

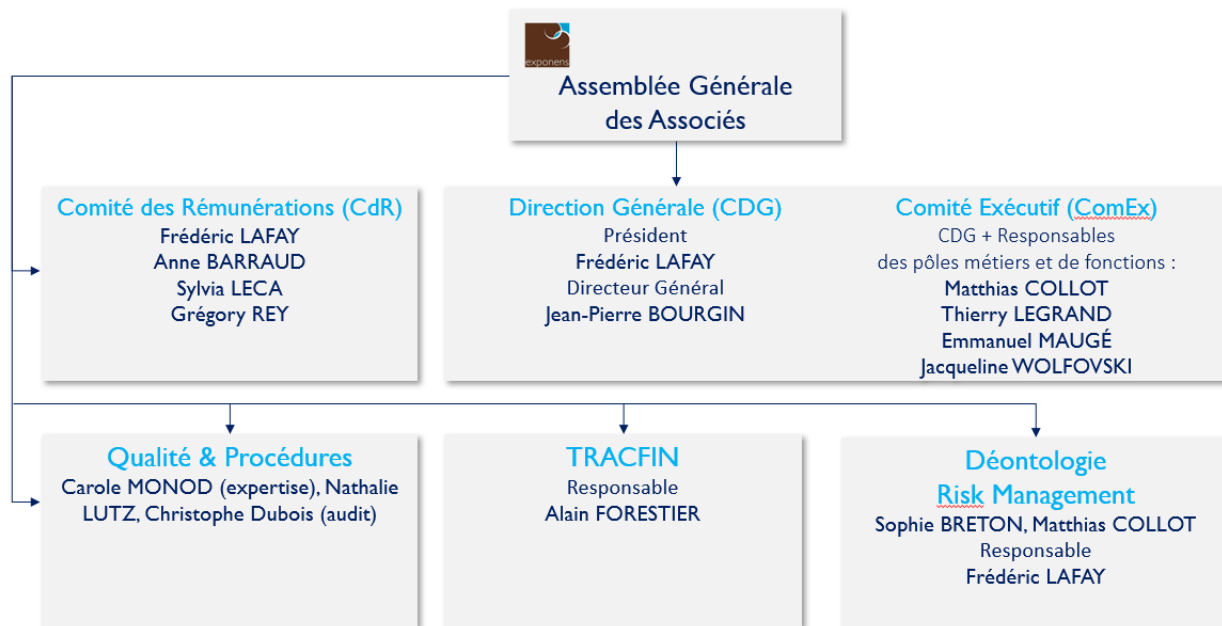
- Argan (Société cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris) ;
- C.G.P.A. (Code des Assurances) ;
- Galimmo (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris) ;
- Mutuelle d'Assurance des Armées (Code des Assurances) ;
- Mutuelle Fraternelle d'Assurances (Code des Assurances) ;
- Mutuelle de l'Orphelinat Charles Edmond Flamand (Code de la Mutualité – Livre II) ;
- Société Financière Nef (Etablissement de crédit) ;
- Société Française de Casinos (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris) ;
- Viktoria Invest (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris).

II. Gouvernance et organisation d'Exponens

2.1. Gouvernance du cabinet

La gouvernance et l'organisation d'Exponens s'effectuent au travers d'organes et de comités destinés à gérer la vie et le développement du groupe.

L'architecture de ce fonctionnement est la suivante :



→ Assemblée générale des associés

Outre ses attributions statutaires, la collégialité des associés, sur rapport du ComEx :

- définit la politique générale du cabinet ;
- contrôle l'activité générale et l'exécution du budget du cabinet ;
- arrête le budget annuel d'exploitation et d'investissement du cabinet ;
- fixe les rémunérations des associés sur proposition du comité des rémunérations ;
- décide des admissions et des exclusions d'associés dans les conditions prévues dans la charte associative ;
- agréé les cessions d'actions entre associés ;
- arrête le prix de cession des actions en tenant compte des modalités définies dans la charte associative ;
- et de façon plus générale, délibère sur les propositions émanant du comité de direction et/ou d'un associé.

L'assemblée des associés se réunit à minima une fois par trimestre.

Chaque associé dispose d'une voix quelle que soit la fraction du capital dont il dispose.

Une charte associative est signée par les associés.

Le respect volontaire de la charte associative permet d'assurer :

- l'indépendance du cabinet et de ses associés vis-à-vis des tiers ;
- une qualité optimale des services rendus dans tous les domaines de la vie professionnelle ;

- la volonté d'exercer une profession libérale en groupe ;
- la pérennité du cabinet par l'intégration au capital des collaborateurs disposant des qualifications requises à l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

→ Comité de Direction Générale (CDG)

Le comité de direction générale est en charge :

- de la gestion des affaires courantes,
- du pilotage de l'organisation du groupe,
- du suivi de l'activité des comités supports,
- de la préparation des réunions du comité exécutif.

Il veille à la fois à la réalisation et à la cohérence des stratégies mises en œuvre.

→ Comité Exécutif (ComEx)

Le comité exécutif, composé, outre le CDG, des associés, responsables de pôles et des fonctions support, a pour attribution :

- l'analyse de l'activité et des résultats,
- la définition des axes de développement,
- le suivi de l'activité des comités de pilotage (par pôle),
- la préparation des assemblées d'associés.

→ Comité des Rémunérations des associés

Le comité des rémunérations se réunit une à deux fois par an afin de procéder à la revue des évaluations des associés et de proposer au ComEx puis à l'assemblée des associés une politique de rémunération fixe et variable. Les membres du comité sont renouvelés régulièrement. Le président du groupe est membre permanent du comité.

→ Rémunération des associés

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe (majoritaire) et d'une partie variable. Cette dernière s'adosse sur la contribution annuelle de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet. La part variable n'est pas liée aux missions de services autres que la certification des comptes (SACC).

La rémunération des associés est corrélée à leur évaluation qui fait l'objet de 2 entretiens annuels avec le président du groupe sur la base d'une démarche structurée.

Enfin, Exponens maintient une politique dynamique de distribution de dividendes afin de conserver l'attractivité de la détention capitalistique.

2.2. Organisation du cabinet

→ Secrétariat Général / Gestion et finance

Le directeur administratif et financier est chargé, avec l'aide de deux associés, de gérer les affaires courantes liées au suivi des reportings groupe, au contrôle de gestion et budgétaire des pôles d'activités, à la gestion des temps et plus généralement au suivi des contrats.

→ Ressources Humaines

Le service Ressources Humaines, sous la responsabilité d'un associé, est compétent pour gérer la

politique de recrutement, de rémunération, de formation et d'évaluation des forces vives d'Exponens. Outre l'administration générale du personnel, il organise les ressources humaines au sein du groupe.

→ Marketing, Vente et Communication

Le service Mavecom, sous la responsabilité d'un associé, est chargé de définir la politique de communication interne et externe du groupe ainsi qu'une offre marketing pertinente et efficace.

→ Systèmes d'information

Le service Systèmes d'information, sous la responsabilité d'un associé, gère la sécurité des systèmes d'information des activités du cabinet et ses moyens matériels et logiciels. Il met à jour le plan de continuité d'activité et la charte informatique du cabinet.

→ DPO

Un responsable de la protection des données personnelles a été nommé dans le cadre du RGPD.

2.3. Gouvernance du département Audit

Un comité de pilotage Audit regroupe les associés du département Audit. Il se réunit une fois par mois et est destiné à :

- mettre en œuvre la stratégie du cabinet relative à l'activité d'audit ;
- organiser les missions de commissariat aux comptes ;
- mettre à jour et valider l'application des procédures et outils méthodologiques nécessaires à la conduite de nos missions ;
- échanger sur les sujets d'actualité technique et réglementaire.

En fonction des sujets traités, le comité de pilotage Audit est élargi aux directeurs de mission. Ce comité de pilotage élargi se réunit également une fois par mois.

Exponens participe à l'ensemble des réunions techniques et plénières du forum « Département EIP » de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

Exponens est membre de la Commission Assurances.

Plusieurs associés et directeurs de mission audit d'Exponens ont des fonctions de contrôleurs qualité auprès de la CNCC.

Exponens est également agréée en qualité de réviseur coopératif pour certains types de coopératives.

3.1. Déontologie et éthique au sein d'Exponens

Le cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Des procédures ont été mises en place afin d'éviter :

- tout risque de conflits d'intérêts personnels ou liés à l'appartenance à un réseau,
- toute perte d'indépendance.

III. Gestion des risques

L'acceptation, l'organisation et le maintien d'une mission de commissariat aux comptes ainsi que toutes interventions conventionnelles confiées au commissaire aux comptes (services autres que la certification des comptes - SACC) font l'objet d'une validation justifiée à l'aide de grilles d'analyse prédéfinies.

En l'absence de comité interne déontologique, la direction audit d'Exponens saisit l'association technique ATH, chaque fois que nécessaire, pour toutes questions relevant de notre comportement professionnel.

Les collaborateurs, les intervenants occasionnels ainsi que les associés souscrivent tous, chaque année, un engagement d'indépendance pour toutes les missions liées à la certification des comptes.

En outre, les contrats de travail de l'ensemble des collaborateurs du cabinet comprennent une clause de confidentialité. Chaque collaborateur se déclare lié par le secret professionnel le plus absolu.

3.2. Démarche qualité au sein du cabinet

→ Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est placée au centre des préoccupations du cabinet. Cabinet multi-spécialiste en termes d'offres de services, Exponens a choisi d'organiser ses équipes par pôles métiers pour répondre aux attentes des clients. Bien que dédiée au commissariat aux comptes, l'équipe d'audit bénéficie des échanges de compétences des autres pôles, notamment le pôle social, le pôle conseil (pour la partie systèmes d'information), le département fiscal, le pôle gestion du risque et la filiale d'actuariat : Apécialis.

Les entretiens d'embauche sont menés sur la base d'un guide d'entretien.

Une évaluation formelle a lieu chaque année lors d'un entretien avec un ou deux supérieurs hiérarchiques afin notamment de valider les objectifs fixés lors de la saison précédente et de fixer de nouveaux objectifs. Une grille d'évaluation reprenant l'ensemble des critères d'évaluation (compétences professionnelles telles que savoirs, production, relation client, organisation et rayonnement du cabinet ; organisation du travail) est complétée par discussion avec l'évalué en attribuant quatre niveaux d'évaluation par critère. Cette discussion est réalisée lors de l'entretien professionnel annuel.

Ce processus d'évaluation permet d'apporter les informations nécessaires à la prise de décision en matière d'organisation, de formation, d'évolution de carrière et de rémunération. La partie variable de la rémunération dépend en partie des réalisations des objectifs fixés aux collaborateurs en début de saison.

→ Formation

Le budget de formation représente 1,26 % de la masse salariale (hors obligations légales).

Le fait d'être membre d'ATH et d'Eurus permet à nos collaborateurs et associés de bénéficier de l'ensemble des formations proposées par l'association avec un cursus adapté à leur évolution. Ces journées de formation sont, pour certaines, agréées par l'Ordre des Experts Comptables et permettent de valider des journées de formation dans le cadre du stage d'expertise comptable. Certaines formations sont également homologuées par la CNCC.

Les formations dispensées sont à la fois techniques (comme les formations CNCC, CRCC, Asforef) et de développement personnel.

Le plan de formation des collaborateurs est discuté formellement lors de l'entretien annuel d'évaluation.

Notre adhésion à ATH nous permet de bénéficier d'un accès au centre de documentation d'ATH qui se traduit notamment par la réception d'une revue d'actualité fiscale, sociale, comptable et juridique tous les 15 jours par l'ensemble des collaborateurs, par un accès à des informations sectorielles mensuelles, par un accès au site intranet ATH, où les programmes de travail et les modèles de rapport sont mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes professionnelles.

Les collaborateurs et associés d'Exponens bénéficient d'un accès à des Web Seminars qui ont lieu trois fois par an et reprennent l'ensemble des actualités professionnelles. Dans la mesure du possible, ces Réunions d'Information Technique sont rendues obligatoires.

Le cabinet assure également un suivi des obligations de formation des commissaires aux comptes inscrits notamment à l'aide de la centralisation des déclarations de formations auprès du Service RH.

→ Echanges de compétences

Une réunion générale d'une journée a lieu chaque année au niveau de chaque département afin de favoriser le dialogue entre collaborateurs et de partager la stratégie du cabinet avec l'ensemble des salariés.

Des réunions sont organisées en sus au niveau du pôle Audit pour informer les collaborateurs sur les évolutions de la démarche d'audit et les axes de progression liés à la qualité.

→ Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes

L'acceptation de tout mandat est formalisée via une fiche d'acceptation (modèle ATH) reprenant l'ensemble des obligations en la matière. Une procédure de recherche d'incompatibilités parmi les activités du groupe Exponens est mise en œuvre à chaque acceptation de mandat.

Le maintien des missions est étudié et formalisé chaque année pour N+1 lors de la phase de finalisation de la mission.

→ Utilisation des outils ATH

Nous utilisons les outils d'audit ATH pour nos dossiers d'audit.

Les questionnaires ATH sont utilisés obligatoirement pour l'ensemble des dossiers pour les aspects de planification de la mission, revue du contrôle interne, finalisation, vérifications spécifiques. Les programmes de travail adaptés par entité sont également basés sur les modèles proposés par ATH. Les questionnaires et modèles de rapport sont mis à jour régulièrement sur l'intranet ATH en fonction de l'évolution de la législation et des normes professionnelles.

→ Supervision

La supervision est intégrée à différents niveaux dans l'organisation de nos travaux. Elle est effectuée au final par un directeur de mission et/ou l'associé signataire.

→ Recours à des experts externes

Si besoin, nous avons recours à des experts externes, notamment des avocats, afin de supporter nos travaux d'audit.

→ Revue indépendante

Une revue indépendante par un second associé ou directeur a été mise en place pour tous les dossiers EIP et les dossiers considérés à risque dans le cabinet. La revue par l'associé indépendant est formalisée dans le dossier sur la base du questionnaire ATH. La revue indépendante est mise en œuvre dès l'approche de la mission. Elle porte sur les rapports de certification des comptes sociaux et consolidés, ainsi que sur le rapport complémentaire au comité d'audit.

→ Rotation des signataires

Le cabinet se conforme aux règles de rotation du cabinet, du signataire et des personnes hiérarchiquement les plus élevées pour les entités auditées soumises (entités d'intérêt public, leurs filiales importantes et les associations faisant appel public à la générosité). Une procédure de rotation intégrant un tableau de suivi a été rédigée.

3.3. Contrôle qualité du cabinet

La profession des commissaires aux comptes s'est engagée dans une démarche qualité renforcée s'articulant aujourd'hui autour de deux types de contrôles de la part de nos instances :

- Contrôle qualité par la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sur délégation du H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour les cabinets ne traitant pas de mandats EIP ;
- Contrôle qualité diligenté par le H3C s'adressant aux cabinets traitant au moins un mandat EIP. Ce contrôle a lieu tous les 3 ans.

Ces contrôles sont menés à la fois :

- Sur les procédures et méthodes mises en place par le cabinet dans le cadre de l'exécution des

missions de certification des comptes ;

- Sur des dossiers dont la sélection par les contrôleurs relève d'une approche générale par les risques.

Les derniers contrôles des instances professionnelles sur nos dossiers d'audit légal (suivant la précédente typologie desdits contrôles) sont intervenus en :

- Novembre 2018 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour le cabinet Exponens Conseil & Expertise
- Mai 2015 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour l'ensemble des structures d'exercice du cabinet détenant des mandats).
- Avril 2013 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour le cabinet Synergie-Audit ;
- Décembre 2011 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour le cabinet Exponens Conseil & Expertise.

Enfin, du fait de son appartenance à l'association ATH, le cabinet bénéficie une fois par an d'un contrôle qualité portant sur les procédures transversales à l'ensemble des mandats et des contrôles spécifiques sur des dossiers sélectionnés par les contrôleurs.

Le **contrôle qualité annuel du cabinet** s'articule de la manière suivante :

- Supervision des associés au moyen d'une pochette rapport standard pour chaque mandat ;
- Suivi d'un tableau de bord reprenant l'ensemble des mandats traités permettant de s'assurer de l'application des NEP et de l'utilisation des outils incontournables définis par le cabinet (tableau dit A48) ;
- Revue indépendante sur les mandats EIP et les mandats à risques ;
- Contrôle qualité ATH avec une conclusion par mandat et un compte-rendu sur les procédures ;
- Plan d'actions présenté à l'équipe d'audit.

IV. Déclarations légales

Déclarations en application de l'article R.823-21 F et G du Code de commerce

- **Déclaration concernant les pratiques d'indépendance mises en place au sein du groupe confirmant qu'une vérification interne de cette indépendance a été effectuée**

Tous les salariés intervenant sur des dossiers de commissariat aux comptes, ainsi que tous les associés, signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.

En outre, le groupe se conforme aux règles d'acceptation et de maintien des missions de commissariat aux comptes telles que précisées dans les normes d'exercice professionnel.

- **Déclaration relative à la politique suivie par le groupe en matière de formation continue, attestant notamment le respect des dispositions de l'article L.822-4 du Code de commerce**

Le cabinet a mis en œuvre une procédure de suivi des formations des commissaires aux comptes inscrits permettant d'attester que les dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 sont respectées.

- **Déclaration relative à la politique suivie par le groupe en matière de formation continue, attestant notamment le respect des dispositions de l'article L.822-4 du Code de commerce**

Les contrôles qualité externes (H3C, ATH) et interne (revue indépendante) ainsi que la supervision de chaque mandat par les associés fournissent l'assurance raisonnable :

- d'une conformité aux normes d'exercice professionnel et aux obligations légales, réglementaires et déontologiques ;
- d'une qualité des rapports émis.

Paris, le 19 décembre 2018

Frédéric LAFAY



Président